



MONTBAZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le quinze décembre 2008 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTBAZON, convoqués le huit décembre 2008, se sont réunis exceptionnellement dans la salle de l'Espace Pierre Méry sous la présidence de Monsieur Bernard REVECHE, Maire.

Etaient présents : M Bernard REVECHE, Mme Sylvie GINER, M. Frédéric BONTOUX, M. Daniel VERON, Mme Nancy TEXIER-MONORY, M. Jacky TEMPLIER, Mme Béatrice TILLIER, M. Didier BAGUET, M. Jean-Paul GAILLARD, M. Jean Lou LACHAUX, Mme Odile RENAUD, Mme Marie-Christine AUPART, Mme Laurence LE BLEVEC, Mme Marie-Noëlle HOUILLOT, M. Stéphane RUBIO, M. Jean-François MARIN, M. Olivier COLAS BARA, Mme Mélodie PESNEAU, M. Christophe COURANT, M. Alain PACHET, M. Pierre TAPIN.

Absents représentés : Mme Odette ARAM pouvoir à M. Alain PACHET.
M. Emmanuel GARDE, pouvoir à M. Jacky TEMPLIER.
Mme Annie CATUSSE, pouvoir à Mme Sylvie GINER
Mme Pauline BROUILLARD, pouvoir à M. Stéphane RUBIO
M. François RUEL, pouvoir à M. Pierre TAPIN

Absents : Mme Delphine ESNAULT

Monsieur Didier BAGUET a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à vingt heures dix, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir. Il rappelle que la construction d'une école maternelle a été une promesse non tenue de la précédente équipe municipale. L'actuelle majorité s'était engagée lors de la campagne électorale à lancer cette opération dès le début du nouveau mandat. Par le biais de la mutualisation des services avec la Communauté de Communes du Val de l'Indre, Monsieur Gilles BOUVARD, directeur des services projets, a été mis à disposition de la commune pour mettre rapidement en route le chantier. Un travail de concertation sur les besoins du projet a

été effectué en amont, et pendant les études, avec la commission scolaire, le corps enseignant et les parents d'élèves.

Monsieur le Maire explique que ce travail a permis de lancer la consultation des maîtres d'œuvre. Deux équipes ont été retenues, une équipe pour la construction même de l'école, l'Atelier PERE, et une équipe pour les aménagements extérieurs, Guillaume SEVIN Paysage.

Il précise que cette séance n'a pas pour objet de présenter l'ensemble des détails du projet. Ces éléments seront concrétisés par la suite avec l'apport du corps enseignant et des parents d'élèves. Il s'agit d'approuver les deux avant-projets, d'arrêter le coût prévisionnel et de permettre au Maire de déposer les autorisations d'urbanisme.

La parole est donnée à Monsieur Gilles BOUVARD.

Monsieur BOUVARD présente les représentants des deux maîtrises d'œuvre :
Atelier PERE : Mme PERE et M. BEDEAU
Guillaume SEVIN Paysage : Mme MAQUIGNON

Monsieur BOUVARD présente le diagnostic de l'école maternelle et de ses abords. Il laisse la parole ensuite au cabinet Guillaume SEVIN Paysage.

Madame MAQUIGNON présente l'avant-projet des aménagements extérieurs, puis laisse la parole à Madame PERE, qui présente à son tour l'avant-projet définitif de la construction de l'école maternelle.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et ouvre le débat.

Monsieur BAGUET intervient pour demander comment est fixé le polycarbonate situé contre l'escalier.

Monsieur BEDEAU explique que le polycarbonate est fixé sur une structure métallique à l'est, et vient se poser sur des ouvrages maçonnés au nord et au sud, ce qui assure une bonne fixation tout en laissant pénétrer la lumière par la partie est.

Monsieur TAPIN félicite le concepteur du projet. Il rappelle que ce projet était présenté par l'ensemble des candidats aux élections municipales. Il a néanmoins quatre remarques à faire.

- Il se demande si l'escalier est bien adapté aux enfants.
- Il souhaite avoir des précisions sur les aménagements et le fonctionnement du périscolaire au 1^{er} étage.
- Il se demande ce que va devenir la cour qui sert actuellement d'entrée.
- Il n'est pas convaincu par l'aspect esthétique du polycarbonate.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du 1^{er} étage ne fait pas partie de la mission des architectes. Ce point sera étudié par la commission scolaire et l'équipe d'animation prochainement.

Sur le premier point, Madame PERE assure que l'escalier, conforme à la réglementation, sera adapté aux enfants et participera même à leur apprentissage, comme cela a été constaté dans des écoles à deux niveaux.

Sur le troisième point, il est expliqué que la cour Nord sera accessible de la salle de motricité. Elle pourra être utilisée notamment en saison chaude pour le bien être des enfants.

Enfin, sur le dernier point, Madame PERE précise que le polycarbonate proposé est une écriture architecturale. Elle a pour objet de donner un caractère plus ludique, s'agissant d'une

école maternelle, à une construction qui risquerait de paraître trop austère. Par ailleurs, il s'agit d'un matériau éprouvé, et résistant bien dans le temps.

Madame TEXIER demande ce qui est prévu en matière de luminosité dans le couloir.

Madame PERE précise que l'idée architecturale est de faire de ce couloir une galerie bénéficiant d'une luminosité, d'une part des baies vitrées donnant à l'ouest, et d'autre part de skydômes sur le toit.

Madame TEXIER demande le détail des surfaces.

Madame PERE précise que l'ensemble du projet s'étend sur 1000 m² et détaille chaque surface des pièces.

Monsieur le Maire suspend la séance pour laisser la parole au public.

Avant de rouvrir la séance, Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération est d'environ 2.100.000 € HT. La commune possède un endettement de plus de 5.000.000 €, et a eu la confirmation que la Préfecture la tenait comme mauvais élève. Il n'est donc pas question d'avoir de nouveau recours à l'emprunt pour financer l'ensemble du projet. La vente de la gendarmerie et la dotation globale d'équipement couvriront l'ensemble des dépenses de cette opération.

La séance est rouverte.

Madame TEXIER demande quelles sont les grandes échéances.

Monsieur BOUVARD explique que les premières opérations pourraient débuter en mai-juin. Les travaux de construction des nouveaux bâtiments dureront une année. L'intervention sur l'existant débutera pendant l'été 2010 pour finir en début d'année scolaire. L'ensemble est à faire valider par le coordonnateur sécurité et protection de la santé, chargé de la protection des ouvriers et des usagers en cas de travaux sur un site occupé.

1 - AVANT-PROJET DEFINITIF DE L'ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : M. REVECHE, le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de l'école maternelle remis par le maître d'œuvre,

FIXE à l'issue de cette phase APD le coût prévisionnel des travaux 1.463.400 € HT,

AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de construire et à signer tout document s'y rapportant,

2 - AVANT-PROJET DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE L'ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : M. REVECHE, le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'Avant-Projet de l'aménagement extérieur de l'école maternelle remis par le maître d'œuvre,

FIXE à l'issue de cette phase AVP le coût prévisionnel des travaux à 367.333 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant,

3 - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009

Rapporteur : Mme GINER, Premier adjoint chargé des Finances.

Mme GINER rappelle que la dotation globale d'équipement (DGE) fait partie des concours financiers que l'Etat verse aux collectivités locales. L'enveloppe globale est fixée par la loi de Finances. Les montants sont réparties ensuite par département.

Seules les opérations dites éligibles peuvent bénéficier d'une dotation. Ces catégories d'investissement ont été définies par une commission d'élus le 16 octobre 2008. Un seul dossier peut être déposé auprès de la préfecture.

Les travaux de construction des écoles maternelles sont éligibles à la DGE 2009. Le plafond du montant des travaux est de 800.000 € HT. Le taux de subvention, pour les communes de 2 000 habitants à 20 000 habitants est de 20 à 40%.

Le montant maximum de subvention attendu est donc de 320 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour le projet de construction de l'école maternelle au taux le plus élevé.

ARRETE les modalités de financements suivantes :

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT H.T.
Maître d'ouvrage	1.463.400
Fonds Européens	
Conseil Régional	
Conseil Général	
DDR	

Autres collectivités	
Autres financements ETAT (à préciser)	
TOTAL	

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 22h30.

Fait à MONTBAZON, le 16 décembre 2008

Le Secrétaire de Séance,
Didier BAGUET

Le Maire,
Bernard REVECHE

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.
